

Montréal, le 19 janvier 2018

**Par courriel et par dépôt électronique**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité  
Dossier de la Régie : R-4025-2017**

---

Maître Tremblay,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements no 1 que la Régie transmet au Coordonnateur dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie vous transmet également par la présente, certains extraits de ces normes annotées par son personnel et identifiant des non concordances entre les textes des normes dans leur version française et anglaise. Elle demande au Coordonnateur de prendre connaissance de ces annotations et, le cas échéant, procéder au dépôt de la version française révisée des normes.

Par ailleurs, la Régie constate que le Coordonnateur demande l'adoption de la norme INT-009-3.1 mais soumet la version française et anglaise de la norme INT-009-2.1. Par conséquent, la Régie demande au Coordonnateur de clarifier sa demande d'adoption à cet égard.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande au plus tard le 25 janvier 2018 à 12h.

Veillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p. j.

